



Villeurbanne, le 30 septembre 2022.

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffé	RHF	Sec P
Date arrivée : - 4 OCT. 2022					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Charge COM	Charge mission	Sec PS

Monsieur le Président

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124-126, boulevard Vivier-Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

Vos réf. : D221504

Contact : Etienne FABRIS – 06 26 51 26 15

Objet : réponse au Rapport d'Observations Définitives du GIE La Ville Autrement

Monsieur le Président,

En ma qualité de Président du GIE La Ville Autrement, je fais suite au Rapport d'Observations Définitives que vous avez bien voulu nous notifier le 5 septembre dernier.

Je vous prie donc de trouver, ci-joint, différentes observations qu'il me semblait nécessaire de vous communiquer.

Je vous informe par ailleurs que ce rapport sera communiqué aux membres de notre Conseil d'Administration lors de sa prochaine séance prévue le 8 novembre prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Philippe BROSSET

Président du
GIE La Ville Autrement

PJ : 1

GIE La Ville Autrement

53, avenue Paul Krüger | 69100 Villeurbanne | Tél. 04 26 22 94 67 | contact@gie-lavilleautrement.fr
RCS 480 149 103 LYON | SIRET 480 149 103 000 24 | APE 8299 Z

Villeurbanne, le 30 septembre 2022.

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124-126, boulevard Vivier-Merle
CS 23624
69503 LYON Cedex 03

Objet : réponse au Rapport d'Observations Définitives du GIE La Ville Autrement

Monsieur le Président,

En ma qualité de Président du GIE La Ville Autrement, je fais suite au Rapport d'Observations Définitives que vous avez bien voulu nous notifier.

Même si nos remarques ont pu être partiellement prises en compte, je tiens d'emblée à souligner une nouvelle fois le cadre singulier de ce contrôle concernant le GIE : s'il a débuté comme s'inscrivant dans le cadre d'un « contrôle des comptes et de la gestion » du GIE La Ville Autrement pour quatre années d'exercice (2018 à 2021), son contenu s'est exclusivement concentré sur les rôles et missions de l'ancien Directeur Général, avec une conclusion qui finalement n'appelle aucune réserve sérieuse sur la réalité, la qualité et l'effectivité de son travail avec celui de toute l'équipe, et que vous avez vous-même souligné, ce dont je vous remercie, en indiquant d'emblée : « *Sans disconvenir de la montée en puissance du GIE depuis sa création...* ».

Le GIE La Ville Autrement regrette de n'avoir pas pu bénéficier d'un audit de sa gestion comme toute autre structure marquée par le passage de la Chambre régionale des comptes et dont les enseignements sont toujours profitables pour marquer les discussions et/ou les orientations politiques dans nos missions et actions à mettre en œuvre.

Nous regrettons cette disproportion manifeste entre tous les efforts et énergie déployés (au détriment du reste), et donc le coût en personnel induit, afin de nous permettre de répondre à l'ensemble de vos sollicitations (légitimes naturellement, car s'inscrivant dans un cadre légal dont j'ai bien conscience et auquel nous nous sommes pliés), pour aboutir à ce que vous avez qualifié être un « audit flash », portant en définitif sur un seul sujet qui semblait avoir marqué votre seule attention.

Ceci, alors que l'activité de notre Groupement, sa montée en puissance pour reprendre vos termes, résulte précisément de la particulière implication de toute l'équipe du GIE LVA, menée par l'ancien DG, sur des réflexions stratégiques et des actions à mener qui ont été initiées par un virage important pris à l'époque.

Nous regrettons en définitive l'absence de toute « recommandation » de la Chambre, ce qui est particulièrement l'objet attendu par des organismes contrôlés tels que les nôtres.

Alors que la Chambre aurait pu clôturer sa procédure sans rapport d'observations définitives comme le lui permet l'article R.243-15 du Code des juridictions financières dans un tel contexte où votre contrôle n'aboutit à aucune recommandation, nous sommes surpris de nous voir notifier un rapport, dont le contenu ne permet pas particulièrement de tirer d'enseignements technique ou stratégique sur lesquels notre conseil d'administration aurait pu discuter pour l'avenir.

En réponse à votre rapport (qui ne contient encore une fois aucune recommandation), je rappellerai que le GIE LVA, et notamment les présidents des structures le composant, s'étaient interrogés dès 2018 sur la nécessité et la pertinence de se doter d'une nouvelle gouvernance (Président-DG), en lieu et place d'un représentant permanent comme c'était le cas à l'époque.

La nomination au poste de Président, pour ce qui me concerne, en 2019, et celle du Directeur Général dont nous avons décidé de nous doter, étaient donc la suite logique de nos débats. Ce poste de DG était nécessairement un poste rémunéré que nous avons budgété au sein du GIE LVA. D'ailleurs, le Directeur Général se consacrait pleinement aux fonctions de direction générale du Groupement dès lors qu'une Directrice Générale était nommée, comme vous le savez, au titre d'EMH, à compter du 1^{er} juillet 2019.

La fonction de DG, avec ses fonctions techniques requises, apparaissait donc nécessaire au vu de la taille de la structure (plus de 20 salariés), et le cumul des fonctions (DG d'EMH et DG du GIE) ne permettait pas de mener à bien les deux postes. A noter que ce n'est d'ailleurs pas ce qui a été demandé à la Directrice Générale par la suite comme DG du GIE LVA, puisque 10% de sa rémunération était refacturée aux 4 autres structures membres. Avec une demi-journée par semaine consacrée au GIE LVA, les fonctions « transitoires » de la DG ne portaient pour l'essentiel que sur la vie sociale de la structure, rien de plus.

Par ailleurs, je ne partage pas du tout le postulat qui semble être le vôtre pour guider votre rapport définitif (sans conclusion de recommandations) concernant la nomination de l'ancien DG d'EMH comme DG du GIE et le lien sous-tendu que vous faites avec les élections.

En effet, en définitive, vous constatez vous-même la parfaite légalité des prises de congés par l'intéressé, mais aussi de sa nomination comme DG du GIE LVA au regard des élections auxquelles vous faites référence.

Pourtant, vous omettez un point particulièrement essentiel à nos yeux : aucune élection n'étant acquise par avance, cette nomination, à l'époque où elle a été faite, s'inscrivait A LONG TERME.

AUCUN RETOUR de l'ancien Directeur Général du GIE LVA vers EMH n'était ni envisagé, ni envisageable, en cas de non-élection.

Je regrette que vous n'ayez pas tout simplement pris acte de cette dynamique de l'époque.

Par ailleurs, depuis le départ de l'ancien Directeur Général du GIE LVA, et contrairement aux conséquences que vous semblez en tirer, ce poste de DG, qui a été assuré jusqu'au 31 août 2022 par l'actuelle Directrice Générale d'EMH, a toujours été présenté comme transitoire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle celle-ci a bien voulu accepter cette mission supplémentaire. Il n'y a donc pas d'équivalent en termes de travail fourni par la Direction « de transition » qui a été assurée par la Directrice Générale, et celui qui a été fourni à temps plein par l'ancien Directeur Général, et qui a permis la montée en puissance du GIE LVA comme vous avez pu le constater vous-même.

Si cette période de transition a pu être plus longue que prévu, je me permets de vous rappeler le contexte spécifique de la période de 2020 : à la suite du départ de l'ancien Directeur Général, les membres du GIE LVA se sont interrogés sur son remplacement. Quel recrutement dans cette période de COVID et d'incertitudes électorales avec la mise en place des nouvelles équipes municipales et métropolitaines ? Il fallait patienter en sachant que notre développement et nos perspectives seraient bloqués pendant plusieurs mois, compte tenu de ces contraintes lourdes.

C'est ainsi que nous avons demandé à la Directrice Générale d'EMH si elle voulait bien accepter de porter cette charge de façon transitoire pendant cette période, ce qui a été mentionné dans le rapport du contrôleur de gestion du 24 juin 2020, page 2, que je reprends stricto sensu : « *C'est Céline Reynaud, DG d'EMH, qui assure temporairement le poste de DG du GIE. Le recrutement définitif du DG du GIE doit se faire à l'issue du processus de clarification des orientations stratégiques que nous évoquons ci-après* ».

Le CA du GIE LVA du 8 juillet **2020** (et non du 8 juillet **2021**, comme vous l'indiquez par erreur dans votre ROD notifié le 5 septembre 2022, alors que cette erreur figurait déjà dans votre ROP notifié le 1^{er} juin 2022, ce que je vous avais indiqué dans mes réponses notifiées à votre Chambre le 25 juillet 2022 que vous avez pourtant reçu) a par ailleurs

acté cette direction de transition. Tout comme il a été acté que le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle de l'ancien Directeur Général serait très inférieur à celui d'une indemnité de licenciement (selon vos propres calculs : au lieu d'une indemnité de licenciement de 231 000 euros à laquelle l'ancien DG aurait pu prétendre, c'est une indemnité de 50 000 euros qui a pu être négociée et avec une libération du poste de DG par la fin du contrat au lieu d'une suspension de celui-ci qui aurait dû être de droit, si le Directeur Général avait refusé le principe d'une rupture conventionnelle...).

Il est vrai que cette période « transitoire » a été un peu plus longue que prévue, par suite du regain de COVID, mais surtout suite à la finalisation de notre plan stratégique qui a débouché sur la fiche de poste du nouveau DG approuvée par les présidents en février 2022 après notre CA de décembre 2021.

Ce choix répondait d'ailleurs à différents éléments de contexte :

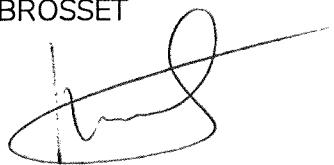
- le changement de gouvernance dans toutes les structures en 2020 (président et/ou DG)
- la réflexion lancée en 2020 par le nouvel exécutif de constitution d'une SAC entre les 3 OPH métropolitains. Se posait alors la question de la possibilité de maintenir le GIE LVA (quelle forme juridique ? Quelles missions ? ...)
- la nécessité de préciser les éléments de stratégie avant toute décision.

Le fait que la période transitoire ait duré deux ans (plutôt qu'un) résulte aussi du temps de réflexion sur la SAC qui s'est lui-même allongé (création au 1^{er} janvier 2023), et de finalisation de la stratégie du GIE LVA.

Comme vous le reprenez dans votre rapport, cette période transitoire est achevée désormais, puisque la procédure de recrutement d'un nouveau Directeur Général est arrivée à son terme fin juin 2022, et nous avons recruté un nouveau DG qui est rémunéré pour cette fonction à plein temps depuis le 1^{er} septembre 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Philippe BROSSET



Président du
GIE La Ville Autrement